

2024

EJF / FEJ

*European Jūdō Federation
Fédération Européenne de Jūdō*



REGLEMENT TECHNIQUE

Historique du Règlement Technique de la FEJ :

- Première édition: 1989 (HAJ, Suisse)
- Première mise à jour : 2019 (Comité Technique de la FEJ)
- Seconde mise à jour : 2024 (Comité Technique de la FEJ).



Table des matières

Liste des abréviations	4
Préface	4
Objectifs de la FEJ	4
1. ADHESION À LA FEJ.....	5
2. FONCTIONS AU SEIN DE LA FEJ	6
2.1. Responsables Nationaux (NC)	6
2.2. Chefs de groupe (GL)	6
2.3. Enseignants officiels (OT)	7
3. DIRECTIVES POUR LA PROGRESSION TECHNIQUE DANS SMR JŌDŌ.....	9
3.1. Général.....	9
3.2. Curriculum par grade.....	10
3.3. Délai entre deux grades.....	11
4. EXAMENS POUR LES GRADES AU SEIN DE LA FEJ	12
4.1. Programme des examens	12
4.2. Déroulement de l'examen	14
4.3. Cas spéciaux	15
4.4. Période d'examen	15
5. INDEMNITÉS D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DE LA FEJ	15



Liste des abréviations

Structures:

AHJ	Association Helvétique de Jōdō
EJF	European Jōdō Federation
FEJ	Fédération Européenne de Jōdō
IJF	Fédération Internationale de Jōdō
JFUSA	Fédération USA de Jōdō
SMR	Shintō Musō Ryū
SRK	Sei Ryū Kai

Rôles:

GL	Group Leader : Membre de la FEJ en charge de la pratique et de la gestion administrative d'un dōjō ou d'un groupe
NC	National Coordinator: Membre de SRK Europe ayant des responsabilités organisationnelles et administratives dans son pays
OT	Official Teacher : Membre de SRK Europe nommé Enseignant certifié de la FEJ
EB	Executive Board (Comité directeur) : Groupe en charge de la gestion administrative de la FEJ
TC	Technical Committee (Comité technique) : Groupe d'Enseignants officiels
TD	Technical Direction : Groupe des titulaires du certificat de Kuden

Préface

Dans sa première forme, ce document était basé sur le règlement de la JFUSA, édité par Donn F. Draeger Sensei en 1966. Le contenu de ce règlement a été présenté le 29 juillet 1989 au Brassus (Suisse) lors de la dernière Assemblée générale de la AHJ (qui prit alors une dimension européenne) et fut approuvé à l'unanimité.

La FEJ a été constituée au Brassus lors de sa première Assemblée générale, le 13 janvier 1990. Elle réalise le souhait de Shimizu Takaji Sensei transmis à son élève Pascal Krieger en 1970 au Rembukan à Tōkyō : *'Contribuer à la création d'un groupe européen structuré afin de promouvoir les enseignements de Shintō Musō Ryū dans l'esprit du Ryū'*.

SRK est une branche de SMR Jōdō fondée par Nishioka Tsuneo Sensei. SRK Europe a été fondée par Pascal Krieger Sensei en 2001.

Objectifs de la FEJ

La FEJ s'efforcera de promouvoir le SMR Jōdō dans toute l'Europe et s'efforcera de respecter la tradition du Ryū et l'état d'esprit qu'elle prône, conformément aux vœux de Shimizu Sensei. Cela ne se fera pas par une publicité bruyante mais par la formation d'un pôle d'attraction composé de membres honnêtes, sincères et travailleurs.

La FEJ est convaincue que la pratique du Jōdō dans l'esprit de SMR, élève l'individu et l'aide à mieux s'intégrer dans la société. La FEJ est à but non lucratif et a pour but pédagogique d'encourager chaque pratiquant à assumer son quotidien et à rechercher un équilibre mental et physique à travers la pratique sérieuse et régulière d'une manière martiale traditionnelle japonaise.



1. ADHESION À LA FEJ

Le titulaire d'une licence FEJ à jour de cotisation, a le droit d'être membre de la FEJ.

Pour une meilleure gestion au sein de la FEJ, tous les pratiquants doivent se conformer aux règles suivantes :

- Un pratiquant peut demander une licence FEJ et doit la tenir à jour pour l'adhésion à la FEJ, via son GL.
- La licence est achetée moyennant des frais qui comprennent un passeport et le premier timbre annuel ; ensuite, le passeport doit être renouvelé chaque année en achetant le timbre annuel.
- La licence FEJ contient des informations sur le pratiquant, ainsi que ses grades éventuels. Ces données doivent être mises à jour et tout changement doit être communiqué au NC et à l'OT concernés, selon leurs rôles.
- La licence FEJ doit être présentée à chaque séminaire au sein de la FEJ, ainsi qu'à l'IJF. Aucun examen n'est possible sans une licence FEJ à jour dans toutes ses parties, avec le timbre de l'année en cours.



2. FONCTIONS AU SEIN DE LA FEJ

La pratique de SMR au sein de la structure de la FEJ s'appuie sur des responsabilités organisationnelles, administratives et pédagogiques. NC, GL et OT sont en charge de la FEJ et/ou de SRK Europe, selon leur fonction, et sont désignés par le TD, en accord avec les personnes concernées.

Les personnes chargées de ces fonctions sont censées coopérer entre elles et avec le TD et l'EB, conformément aux objectifs de la FEJ, pour transmettre le SMR Jōdō au sein d'une structure organisationnelle efficace.

La liste des groupes, ainsi que les personnes actuellement impliquées comme NC, GL et OT sont publiées et mises à jour sur le site Internet de la FEJ (<https://www.fej.ch>).

2.1. Responsables Nationaux (NC)

Un NC est un membre de SRK Europe ayant des tâches organisationnelles et administratives dans son propre pays.

Chaque pays reconnu comme actif dans le cadre de la FEJ pour la pratique du SMR Jōdō, possède un NC. Dans certains cas, une personne peut se voir confier la responsabilité de NC pour plusieurs pays.

En acceptant cette fonction, un NC assume la responsabilité des tâches suivantes :

- Recueillir et tenir à jour la liste des groupes de pratiquants de son pays.
- Signaler au TD, à l'EB et au TC toute question concernant le développement du SMR Jōdō dans son pays.
- Proposer et recevoir des propositions de séminaires techniques d'OT dans son pays et suivre le calendrier national des activités.
- Être en contact avec le TD pour proposer des personnes de son pays pour les grades de Dan ou une intégration à SRK Europe.

2.2. Chefs de groupe (GL)

Un GL est un membre de la FEJ chargé de la pratique et des questions administratives dans un dōjō ou un groupe. Un GL doit se référer à son NC pour les questions organisationnelles et administratives et à un OT pour les questions techniques. Le choix de l'OT de référence est à la discrétion du GL.

En acceptant cette fonction, le GL assume la responsabilité des tâches suivantes :



a) Charges techniques:

- Développer le SMR Jōdō dans sa région en structurant un groupe et en proposant des entraînements réguliers.
- S'engager à avoir un contact régulier, du point de vue technique, avec son OT.
- Assister lui-même et encourager ses élèves à participer aux séminaires programmés dans le calendrier de la FEJ.
- Lorsque cela est possible, organiser des séminaires avec un ou plusieurs OT, en se référant au préalable à son OT, et en fournissant un rapport écrit dans la semaine qui suit le séminaire.
- Présenter les candidats aux examens à son OT.

b) Charges administratives:

- Établir et tenir à jour la liste des pratiquants de son groupe, et la transmettre à son NC chaque année ou à sa demande.
- Collecter les formulaires et les frais pour les demandes de licence annuelles et les remettre à l'EB.
- Rassembler les timbres et les nouvelles licences pour son groupe et les distribuer aux élèves, après avoir vérifié que toutes les données des licences soient correctes et qu'une photo d'identité soit incluse.
- Vérifier le formulaire rempli pour présenter ses candidats à un examen (voir §4.2), et conserver et classer ces formulaires après l'examen.
- Assister à l'Assemblée Générale ou à d'autres réunions importantes.
- Contacter l'EB via son NC pour tout soutien nécessaire au développement du SMR Jōdō dans sa région.

2.3. Enseignants officiels (OT)

Un OT est un membre de SRK Europe nommé par le TD comme Enseignant Certifié au sein de la FEJ. Les OT sont en charge de la transmission de SMR Jōdō au sein de la communauté FEJ, selon leur niveau, avec un accent particulier sur la progression technique des groupes sous leur responsabilité.

Un OT évolue dans son groupe en contact étroit avec son NC et le TC.

Les certificats d'enseignement sont les suivants :

- Shoden (transmission initiale)
- Chūden (transmission intermédiaire)
- Kuden (transmission profonde).

Ces certificats correspondent à la certification traditionnelle de l'enseignement au sein de SRK Europe (voir §3.1), c'est-à-dire respectivement à un SMR Sho-mokuroku, Go-mokuroku et Menkyo-kaiden.

Les spécificités d'un titulaire d'un certificat Shoden sont les suivantes :

- a) L'enseignement des Kihon (Tandoku et Sōtai), Omote, Chūdan et Ran-ai



- waza, ainsi que de Shintō Ryū Ken-jutsu et de Uchida Ryū Tanjō-jutsu, selon les critères décrits dans les chapitres 3 et 4.
- b) Les examens de Kyū (jusqu'à Nikyū, 2^e kyu) des élèves de son groupe lors d'un séminaire local, selon les critères décrits aux chapitres 3 et 4.
 - c) Établir et tenir à jour la liste des élèves de son groupe avec leurs grades, à remettre à son NC et à l'EB.
 - d) Rédiger un rapport sur l'état actuel de son groupe à remettre à son NC et au TD.
 - e) La participation régulière au séminaire des enseignants ainsi qu'à d'autres séminaires européens de la FEJ, au Kagamibiraki et au Gasshuku d'été. La participation au Gasshuku International (IJF) est également recommandée.
 - f) La participation à l'Assemblée Générale de la FEJ.
 - g) La diffusion des informations de la FEJ au sein de son groupe.
 - h) L'organisation de séminaires et de démonstrations locales selon les objectifs de la FEJ.

Les spécificités d'un titulaire d'un certificat Chūden sont les suivantes :

- a) L'enseignement tel que décrit pour Shoden plus Kage, Samidare et Gohon no midare waza, selon les critères décrits dans les chapitres 3 et 4.
- b) Les examens des grades Kyū des élèves de son groupe lors d'un séminaire local, selon les critères décrits aux chapitres 3 et 4.

Les points c) à h) s'appliquent de la même manière que ceux du Shoden.

Les spécificités d'un titulaire d'un certificat Kuden sont les suivantes :

- a) L'enseignement de l'ensemble du programme de SMR Jōdō, selon les critères décrits aux chapitres 3 et 4.
- b) Les examens des Kyū et Dan des élèves de son groupe lors d'un séminaire local, selon les critères décrits aux chapitres 3 et 4.

Les points c) à h) s'appliquent de manière identique à ceux de Shoden et Chūden. D'autres spécificités s'appliquent au Kuden comme suit :

- i) L'exclusivité de l'enseignement d'Okuden et de Isshin Ryū Kusarigama-jutsu, de Ikkaku Ryū Jūtte-jutsu et de Ittatsu Ryū Hojō-jutsu.
- j) La responsabilité de l'enseignement et des examens lors des séminaires européens annuels de la FEJ, comme le Kagamibiraki et le Gasshuku d'été.

Seuls les séminaires avec un OT peuvent être annoncés sur le site Internet de la FEJ.



3. DIRECTIVES POUR LA PROGRESSION TECHNIQUE DANS SMR JŌDŌ

3.1. Général

Au sein de la FEJ, l'étude du curriculum technique de SMR suit deux systèmes :

- a) Système de grades Dan : au sein de la FEJ, une telle évaluation moderne des niveaux techniques est appliquée jusqu'au Yondan (4^e dan). Cette formation comprend l'étude d'Omote, de Chūdan, de Ran-ai, de Kage, de Samidare et de Gohon no midare waza, ainsi que la série de Shintō Ryū Ken-jutsu et de Uchida Ryū Tanjō-jutsu. Cette formation dure de dix à douze ans. Après cela, le pratiquant peut simplement continuer à répéter ce cursus très riche pour mieux en comprendre les principes profonds.
- b) Système traditionnel du Ryū : pour les pratiquants qui souhaitent approfondir leur étude de SMR, il existe une possibilité d'entrer dans SRK Europe. L'entrée dans SRK Europe est désignée par le TD. Le pratiquant doit être Sandan (3^e dan) pour entrer dans SRK Europe. Il est demandé à la personne de s'investir davantage dans SMR, en privilégiant sa pratique du Jō. De plus, faisant partie de SRK Europe, il doit suivre les règles, souvent implicites, d'une famille traditionnelle, comme : l'ancienneté, des décisions incontestables du TD, la participation à au moins deux séminaires européens par an et à un entraînement d'au moins deux fois par semaine.

Ce système correspond à l'obtention des certificats SMR traditionnels suivants :

- Okuiri (entrer à l'intérieur)
- Sho-mokuroku (premier certificat)
- Go-mokuroku (certificat ultérieur)
- Menkyo-kaiden (maîtrise complète)

La personne qui entre dans SRK Europe recevra son premier certificat traditionnel, les autres suivront (ou non). Il n'existe pas de grade supérieur à Sandan pour les titulaires d'un certificat SMR traditionnel.

Comme indiqué au §2.3, respectivement Sho-mokuroku, Go-mokuroku et Menkyo-kaiden correspondent normalement aux licences d'enseignement Shoden, Chūden et Kuden. Cependant, un titulaire d'un certificat traditionnel peut ne pas être nommé Enseignant officiel (OT).

L'étude de la série Okuden n'est pas incluse dans la FEJ, elle est réservée uniquement aux membres de SRK Europe.

L'étude d'Isshin Ryū Kusarigama-jutsu, d'Ikkaku Ryū Jūtte-jutsu et d'Ittatsu Ryū Hojō-jutsu est réservée aux membres du SRK ayant terminé la série Okuden.

L'étude de Shintō Ryū Ken-jutsu et de Uchida Ryū Tanjō-jutsu est ouverte respectivement aux membres de l'EJF qui apprennent la série Omote et ont terminé la série Chūdan.



La progression décrite ci-après permet au pratiquant d'expérimenter SMR Jōdō dans des conditions optimales. Toute simplification, raccourci ou modification pourrait mettre à mal le travail de maturation qu'une telle progression rend possible.

Les pratiquants doivent toujours respecter le bon mode de transmission, c'est-à-dire se référer à leur GL (qui à son tour se réfère à son OT) pour leur progression technique en SMR Jōdō.

3.2. Curriculum par grade

Les grades de la FEJ comprennent les grades Kyū de Gokyū (5^e kyū) à Ikkyū (1^e kyū), suivis des grades Dan, allant de Shodan (1^e dan) à Yondan (4^e dan). Les techniques suivantes doivent être apprises pour postuler à un examen, selon chaque niveau :

a) Grades Kyū :

- Gokyū (5^e kyū) :
 - Kihon Tandoku
 - Bases de l'étiquette du Dōjō
- Yonkyū (4^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote waza (seulement Shidachi)
 - Etiquette du Dōjō
- Sankyū (3^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Etiquette du Dōjō
- Nikyū (2^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Chūdan waza (seulement Shidachi)
 - Etiquette du Dōjō
- Ikkyū (1^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote Waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Chūdan waza (Shidachi et Uchidachi).
 - Etiquette du Dōjō

b) Grades Dan :

- Shodan (1^e dan) :
 - Kihon Tankoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)



- Omote, Chūdan et Ran-ai waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Ken-jutsu (seulement Shidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
- Nidan (2^e dan) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote, Chūdan et Ran-ai waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Kage waza (seulement Shidachi)
 - Ken-jutsu (Shidachi et Uchidachi)
 - Tanjō-jutsu (seulement Shidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
- Sandan (3^e dan) :
 - Kihon Tandoku et Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote, Chūdan, Ran-ai et Kage waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Samidare et Gohon no midare waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Ken-jutsu et Tanjō-jutsu (Shidachi et Uchidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
- Yondan (4^e dan, pour les membres de la FEJ ne désirant pas intégrer SRK Europe) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - Omote, Chūdan, Ran-ai et Kage waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Samidare Waza et Gohon no midare (Shidachi et Uchidachi)
 - Ken-jutsu et Tanjo-jutsu (Shidachi et Uchidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement.

3.3. Délai entre deux grades

Ce point est difficile à réglementer, l'intervalle entre les grades dépendant de la fréquence et de l'intensité des entraînements et des qualifications des enseignants. Le TC recommande une période de dix à douze ans d'entraînement régulier pour compléter le curriculum de SMR Jō (toutes les autres armes exclues, à l'exception de Shintō Ryū Ken-jutsu et de Uchida Ryū Tanjō-jutsu).



4. EXAMENS POUR LES GRADES AU SEIN DE LA FEJ

4.1. Programme des examens

Les techniques suivantes sont demandées par les examinateurs aux candidats, en fonction de chaque niveau. Le jury d'examen est composé du nombre minimum de membres indiqué ci-dessous. Toutefois, les commissions collectives entre OT sont fortement encouragées.

a) Grades Kyū :

- Gokyū (5^e kyū) :
 - Kihon Tandoku
(Cet examen est symbolique, c'est une manière traditionnelle d'accueillir le nouveau pratiquant au sein de la FEJ)
 - Examineur : titulaire d'un certificat Shoden
- Yonkyū (4^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata d'Omote waza (seulement Shidachi)
 - Examineur : titulaire d'un certificat Shoden
- Sankyū (3^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata d'Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Examineur : titulaire d'un certificat Shoden
- Nikyū (2^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata d'Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Chūdan waza (seulement Shidachi)
 - Examineur : titulaire d'un certificat Shoden
- Ikkyū (1^e kyū) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata d'Omote Waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Chūdan waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Examineur : titulaire d'un certificat Chūden

b) Grades Dan :

- Shodan (1^e dan) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata d'Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Chūdan waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Ran-ai waza (Shidachi et Uchidachi)



- 2 Kata de Ken-jutsu (seulement Shidachi)
- Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
- Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
- Examineur : titulaire d'un certificat Kuden

- Nidan (2^e dan) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata d'Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Chūdan waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Ran-ai waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Kage waza (seulement Shidachi)
 - 2 Kata de Ken-jutsu (Shidachi et Uchidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
 - Examineurs : titulaire d'un certificat de Kuden, et un titulaire d'un certificat de Chūden ou un titulaire d'un certificat de Shoden

- Sandan (3^e dan) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata d'Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Chūdan waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Ran-ai waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Kage waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Samidare waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Ken-jutsu (Shidachi et Uchidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
 - Examineurs : 2 titulaires d'un certificat de Kuden

- Yondan (4^e dan, pour les membres de la FEJ ne désirant pas intégrer SRK Europe) :
 - Kihon Tandoku et Kihon Sōtai (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata d'Omote waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Chūdan waza (Shidachi et Uchidachi)
 - Ran-ai waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Kage waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Samidare waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 2 Kata de Gohon no midare waza (Shidachi et Uchidachi)
 - 3 Kata de Ken-jutsu (Shidachi et Uchidachi)
 - Etiquette du Dōjō, Kazari et l'histoire du Ryū
 - Explication des principes utilisés lors de l'entraînement
 - Examineurs : 2 titulaires du certificat de Kuden



4.3 Cas spéciaux

Dans certaines circonstances, il est possible qu'un candidat saute un grade. Par exemple, si la période entre deux grades est inhabituellement longue et que le niveau technique du candidat a augmenté de manière significative au cours de cette période, il reste à la discrétion de l'OT de présenter au jury d'examen le candidat pour un grade supplémentaire. Celui-ci lui sera notifié avant l'examen.

L'examen doit être une formalité, c'est-à-dire qu'il est supposé que le candidat est bien préparé et prêt. En cas d'échec, le candidat pourra se représenter au plus tôt un mois après l'examen pour les grades Kyū et trois mois pour les grades Dan, et selon les possibilités d'une nouvelle réunion du jury d'examen.

4.4 Période d'examen

Les examens pour les grades Kyū peuvent avoir lieu à tout moment de l'année, notamment dans le cadre de séminaires locaux, selon les niveaux à évaluer.

Les examens pour les grades Dan doivent être effectués de préférence pendant le Gasshuku d'été ou, dans certains cas, au Kagamibiraki. Dans des cas exceptionnels, des séminaires locaux ou multidisciplinaires peuvent accueillir des examens de grade Dan, à condition qu'un nombre approprié et les qualifications des examinateurs soient présents.

5. INDEMNITÉS D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DE LA FEJ

Le SMR Jōdō est une discipline martiale traditionnelle à but non lucratif. Cependant, il est raisonnable que les OT soient pris en charge dans leurs frais de déplacement, de nourriture et d'hébergement, ainsi que pour la préparation et la direction des séminaires. L'EB et la TD ont donc fixé un barème, qui sera révisé périodiquement. Son objectif est de fournir des lignes directrices sur les émoluments auxquels tout OT a droit lors d'un séminaire. Il tient également compte du fait que la compétence pédagogique doit être acquise et implique donc quelques années d'apprentissage aux côtés d'un enseignant déjà qualifié. Ce barème des émoluments et honoraires de l'OT est établi sur un document séparé disponible sur simple demande auprès de la EB ou du TD par tout organisateur du Gasshuku d'été Européen et du Kagamibiraki, ou séminaire local au sein de la FEJ.



